DELIBERATION N° DPAE/2012/453

7.1

Suite à la convocation en date du 13 juin 2012 LE CONSEIL GENERAL Réuni à Lille les 25 et 26 juin 2012

Sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général

Nombre de membres en exercice: 79

Etaient présents: Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Mme Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Jean-Pierre ALLOSSERY donne pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Delphine BATAILLE donne pouvoir àMme Martine FILLEUL, Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Philippe LETY, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Norbert JESSUS donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, René LOCOCHE donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Renaud TARDY, Rémi PAUVROS donne pouvoir à Laurent COULON, Michel VANDEVOORDE donne pouvoir à Joël CARBON, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Christian POIRET

Absent(e)(s) excusé(e)(s):

Absent(e)(s): Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER

OBJET: Institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour - Délégation de la 7ème Vice-Présidence "Sport, Tourisme et Vie associative" et de la 8ème Vice-Présidence "Qualité du service public départemental et finances".

Vu le rapport DPAE/2012/453

Vu l'avis en date du 07/06/12 de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie associative

Vu l'avis en date du 04/06/2012 de la Commission Qualité du service Public, Finances, Ressources humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes

DECIDE à l'unanimité :

- d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2013, une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue dans le département du Nord par les communes visées à l'article L. 2333-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que par les établissements publics de coopération intercommunale visés aux deux premiers alinéas de l'article L. 5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.";
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures utiles à l'entrée en vigueur de cette taxe.

Pour le Président du Conseil Général et par délégation, Le Directeur des Assemblées,

Régis RICHARD